

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/928

Rénovation et extension du Gymnase Viviani - 13, avenue Viviani à Lyon 8e - Opération n° 08034002 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1, programme n° 00004

Direction de la Construction

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

<b>SEANCE DU 16 MARS 2015</b>
-------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/928 - RENOVATION ET EXTENSION DU GYMNASSE VIVIANI -  
13, AVENUE VIVIANI A LYON 8E - OPERATION N°  
08034002 - LANCEMENT DES TRAVAUX ET  
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE  
PROGRAMME N° 2009/1, PROGRAMME N° 00004  
(DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2012/4576 du 2 juillet 2012 et n° 2013/5782 du 23 septembre 2013, vous avez approuvé le lancement de l'opération, désigné les membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre et fixé l'ensemble des études à 650 000 € TTC.

Par délibération n° 2014/83 du 26 mai 2014, vous avez attribué la maîtrise d'œuvre de l'opération à l'équipe dont le mandataire est CBXS / MADIGNIER pour un montant de 507 176,21 € HT correspondant à un montant prévisionnel de travaux au niveau concours (stade APS – avant projet sommaire) de 3 793 560,00 € HT (valeur mai 2013).

Par délibération n° 2014/193 du 16 juin 2014, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle d'«Aménagements équipements sportifs», AP n° 2009/1, programme n° 00004.

Le projet comprend la création d'une salle de gymnastique de 602 m<sup>2</sup>, la construction d'une extension sur 2 niveaux de 348 m<sup>2</sup> pour accueillir la babygym et une salle de gymnastique collective, la restructuration des locaux des 2 ailes en R+1 d'une surface de 532 m<sup>2</sup> situés de part et d'autre de la salle de gymnastique principale, la rénovation des 2 salles de gymnastique du rez-de- chaussée de surfaces respectives de 595 et 472 m<sup>2</sup>.

Les travaux incluront également les désamiantages nécessaires, le traitement de l'enveloppe du bâti existant et la reprise des équipements techniques en totalité. Cette remise à neuf de l'existant devrait permettre une maîtrise des consommations d'énergie avec une prévision de consommations sensiblement équivalente à celles d'aujourd'hui malgré une augmentation de près de 60 % des surfaces utiles.

Les études de maîtrise d'œuvre au stade APD (avant projet définitif) conduisent à une estimation du montant de l'opération de 6 240 000 € TTC (valeur janvier 2015), y compris assurances dommage ouvrage et tout risque chantier (estimées à 60 000 €), équipements et mobiliers (estimés à 50 000 €). Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1, programme n° 00004.

Vu les délibérations n° 2012/4576 du 2 juillet 2012, n° 2013/5782 du 23 septembre 2013, n° 2014/83 du 26 mai 2014 et n° 2014/193 du 16 juin 2014 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 – Le lancement de la phase travaux de l'opération n° 08034002 « Rénovation et extension du Gymnase Viviani » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1, programme n° 00004.

2 – La dépense de fonctionnement estimée à 60 000 € résultant du paiement des primes d'assurance sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon, en nature 616, fonction 411, opération n° 08034002 « Rénovation et extension du Gymnase Viviani ».

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense d'investissement en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00004, AP n° 2009/1 « Aménagements équipements sportifs », opération n° 08034002 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 411, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 276 800,89 € ;
- 2015 : 940 000,00 € ;
- 2016 : 3 000 000,00 € ;
- 2017 : 1 500 000,00 € (y compris mobilier et matériel) ;
- 2018 : 463 199,11 €.

4 – M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY